|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DEFIS-B-B2 |
| Numéro de poste Sysper: | 429570 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Guillaume de La Brosse  [Guillaume.delabrosse@ec.europa.eu](mailto:Guillaume.delabrosse@ec.europa.eu)  +3222961585  …1er trimestre 2024  …2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de l’unité DEFIS.B.2 est (i) de soutenir l’innovation du secteur spatial et l’émergence des acteurs du New Space ; (ii) de contribuer au renforcement de la souveraineté et de la résilience de l’Union dans le spatial.

Pour soutenir l’innovation du secteur spatial, B.2 est en charge de :

* mettre en œuvre leprogramme CASSINI pour soutenir l’entreprenariat, le développement des sociétés et l’accès à du financement privé, notamment via InvestEU, en coopération étroite avec le FEI ; mettre en œuvre et promouvoir de nouvelles approches qui peuvent bénéficier aux acteurs du New Space, comme l’accès à la commande publique ;
* mettre en œuvre le programme européen de recherche Horizon Europe, en étroite coopération avec d’autres partenaires (HADEA, EUSPA, ESA)
* développer et mettrre en œuvre le programme de validation et démonstration en orbite ;
* préparer des missions spatiales expérimentales (prototypes), notamment dans les domaines du quantique et du service en orbite.

Pour renforcer la souveraineté et résilience de l’Union dans le spatial, B.2 est en charge de:

* développer les synergies entre le spatial et la défense, y compris au travers de la mise en œuvre de la stratégie spatiale pour la sécurité et la défense ;
* contribuer au développement du projet de loi spatiale de l’Union ;
* contribuer au développement de services spatiaux à des fins de sécurité et de défense, y compris dans le domaine de l’observation de la Terre et de space situational awareness
* contribuer à l’accès autonome de l’Union à l’espace ;
* coordonner les activités liées à la standardisation, en coopération avec CEN/CENELEC ;
* contribuer à d’autres initiatives liées à la protection des infrastructures de l’Union, y compris la Task force UE—OTAN.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’END contribuera au développement de la loi spatiale de l’Union visant à réguler les aspects touchant à la sûreté, sécurité et durabilité des activités spatiales. Il/elle soutiendra le processus de consultation avec les États membres et autres acteurs, soutiendra la préparation et la négociation du projet de législation européenne et soutiendra le chef d’unité pour toutes les activités y afférentes. Il/Elle contribuera au développement des mesures de sécurité/résilience en soutien ax activités spatiales, y compris la cyber-sécurité. Il/elle soutiendra les synergies avec d’autres activités relevant de l’unité

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**Nous recherchons un/une collègue expérimenté(e), très motivé(e), efficace, désireux(se) de rejoindre une équipe dynamique et professionnelle, qui soutiendra le chef d’unité dans la mise en œuvre des activités de l’unité.**

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)